



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2010**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

#### **1) Approbation du CR du 15 Juillet 2010**

Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 15 juillet 2010 à l'approbation ; celui-ci est approuvé à l'unanimité sans commentaires particuliers.

#### **2) Prix du ticket cantine (rentrée scolaire 2010-2011)**

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier, une augmentation avait été consentie sous réserve d'une mise en concurrence pour la rentrée 2010. La commission compétente a consulté trois traiteurs.

- « Délices traiteur » s'est désisté ne parvenant pas à honorer le cahier des charges (capacité limitée à 50 repas/jour)
- « L' Acarlet » a répondu parfaitement aux exigences de la commission, de plus son tarif est des plus concurrentiel (3€20 par repas et 3€ au-delà de 60 par jour) Elle propose des produits frais, parfois bio, une bonne organisation et beaucoup de professionnalisme.
- « La Pourpre et les Oliviers » a bien rempli jusque là sa mission mais redemande une augmentation de 10 centimes/repas.

A ce stade du débat, M. le Maire fait état d'un contrôle que nous avons subi en fin d'année et qui exige quelques adaptations ; notamment la formation progressive de référents cantine (ce qui a un coût).

Un courrier de prise d'acte a été envoyé et à la rentrée, les mesures réalisées seront communiquées à l'organisme de contrôle avec un échéancier de mise en conformité.

Il a été demandé au Secrétaire Général de se renseigner sur les prix pratiqués dans les communes voisines d'où il ressort que :

**MONTPEYROUX** a retenu l'Acarlet pour un coût allant de 3 à 3€20/repas et une facturation client à 3€50,

**GIGNAC** a sa propre cuisine et facture le repas à 3€30,

**MONTARNAUD** avec « Sud Est SARL Castelnau » soit 2€45/repas et une facturation client à 2€85,

**ST ANDRE** avec l'Acarlet 3€ compte tenu des masses et une facturation client à 3€50.

Nous sommes donc les seuls à ne pas aligner le prix facturé au moins sur le prix coûtant hors charges de personnel, de locaux et d'énergie. Nous sommes par ailleurs parmi les plus chers.

Le débat sur le choix entre les deux candidats débute ; la commission est très déterminée pour une poursuite avec La Pourpre et les Oliviers.



Pascal DELIEUZE et Guy-Charles AGUILAR s'étonnent de ce choix compte tenu du résultat très déséquilibré de l'appel d'offre comparatif... Si le critère est le choix villageois à priori, ce qui peut paraître très légitime, il est inutile de pratiquer un semblant de comparatif...

A ce stade, M. le Maire demande de voter d'abord sur la participation communale ; pour sa part, il souhaite que soit facturé aux familles le prix demandé par les restaurateurs dans sa totalité. Cela amène si le choix porte sur « La Pourpre et les Oliviers » une augmentation de 10 centimes pour les parents.

Jocelyne KUZNIAK suggère de lisser l'augmentation sur trois ans puisque sera contractualisé un maintien du tarif sur cette période avec ce restaurateur.

Thierry FABRE rejoint notamment par Franck VIDAL s'insurge contre une telle mesure qui budgétairement « ne pèse que 1 500 euros ».

En résumé :

Soit nous optons pour l'économie avec l'ACARLET (sans gager de la qualité)

Soit nous optons pour le village avec des raisons de politique locale mais nous ne le faisons pas payer aux habitants. Il est demandé de passer au vote.

**Première question :** Faut-il facturer le prix réel aux parents en trois ans pour aboutir à 3€55 ?

Contre Y. BURTIN, E.LEAL, T. FABRE, G. CAPELLI, GC AGUILAR, P. DELIEUZE, F. VIDAL.

Pour JF RUIZ, P.KORPAL, G.COUGOUREUX, C. LANAVE, J.KUZNIAK, C.DESTAND, D.LAMONT

Franck VIDAL déplore le vote qui vient d'avoir lieu disant qu'il n'était pas à l'ordre du jour et anticipe sur les options budgétaires possibles. Il s'insurge contre le procédé...Il ajoute que si l'on choisit « La Pourpre et les Oliviers » pour trois ans sous contrat tarifaire, on ne pourra pas revenir vers l'Acarlet si nous revenions sur ce choix de participation financière. En réponse, GC AGUILAR pense quant à lui, que le contrat ne doit pas lier la municipalité à un restaurateur mais seulement engager ce dernier sur la stabilité du tarif... nous ne sommes donc pas en situation de contrainte !

**Deuxième question :** Faut-il facturer l'augmentation aux familles, soit 10 cts par repas, le portant de 3€20 à 3 €30 ?

Contre Y. BURTIN, T.FABRE, G.CAPELLI, GC AGUILAR.

Abst E.LEAL, C.DESTAND

Pour JF RUIZ, P.KORPAL, G.COUGOUREUX, C.LANAVE, J.KUZNIAL, D. LAMONT, P.DELIEUZE, F.VIDAL

**Troisième question :** Choix de « La Pourpre et les Oliviers » pour trois ans au tarif de 3€55

Contre GC AGUILAR (du fait du comparatif et du vote à la deuxième question

Pour Tous les autres (avec facturation aux familles d'un choix municipal).



Il est donc décidé que le repas sera réalisé par « La Pourpre et les Oliviers » et facturé 3€30 aux familles pour un prix réel de 3 €55.

### **3) Rapport annuel du Syndicat Centre Hérault**

M. le Maire demande si chacun a bien pris connaissance du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault et appelle à en prendre acte après commentaires.

Des réserves sont émises quant au ramassage des bords du fleuve, C.LANAVE se désolé de la présence permanente de containers dans les rues du cœur du village ; beaucoup s'accordent à dire que les odeurs peuvent être pénibles à l'intérieur, surtout en été. Il est rappelé que les solutions ne sont pas figées et que des idées peuvent être proposées.

### **4) Compétence Enfance Jeunesse par la CCVH**

Il s'agit de délibérer en faveur de la prise de compétence Enfance Jeunesse par la CCVH, ce qui passe par la modification des statuts et nécessite de voter. A l'ordre du jour, il y a une réflexion à l'échelle intercommunale sur la petite enfance, la mise en place d'un relai assistantes maternelles.

C.LANAVE explique ce qu'est un RAM et GCAGUILAR précise que la CAF a donné son aval pour celui-ci, lors de la commission sociale de juin. C.LANAVE dit que les assistantes sont très demandeuses.

GC.AGUILAR demande aux représentants de la CCVH comment l'indice financier, qui n'est pas mince, a été prévu. JF.RUIZ lui répond qu'une partie de la taxe additionnelle est affectée à ce but, d'autant que la compétence urbanisme prévue et budgétée n'a pas été prise.

Cette nouvelle compétence attribuée à la CCVH est approuvée à l'unanimité.

### **5) Questions diverses**

M. le Maire signale que les « consciences » réalisées pour le marché d

e potiers sont offertes à la municipalité pour être confiées au Musée ou pour orner les vitrines de la salle des mariages.

Une rencontre sur la signalétique à eu lieu ; Y.BURTIN est chargé de coordonner toutes ces actions publicitaires mais T.FABRE s'inquiète d'en voir la réalisation passer avant celle de plaques de rues. M. le Maire répond que les deux ne sont pas en concurrence.

A propos des recours SFR, nous attendons les résultats du dernier référé d'il y a huit jours. Les frais d'avocat pour St Jean s'élèvent déjà à 5 000 €. La Mairie est prête à étudier l'éventualité d'un autre emplacement ; pour E.LEAL et GC.AGUILAR, le site de la vierge serait encore bien plus à rejeter. JF.RUIZ dit que pourtant, un poteau bois y a été placé sans que personne ne le remarque. Il pense donc qu'il faut regarder la question de plus près sans à priori.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20Heures 45

Le Secrétaire de séance



**Guy-Charles AGUILAR**